

HARMONIE 2

Inauguration de la résidence

EMILE LEVEQUE

16 maisons en livraison

SOMMAIRE

Construction de logements 4

EMILE LEVEQUE : 16 maisons en livraison

Construction de logements 5

HARMONIE 2 : Inauguration de la résidence

Réhabilitation des bâtiments 6

BAS GRAVIERS : réhabilitation de la tour

Réhabilitation des bâtiments 7

TOUR SCHERRER : accession sociale

LES MORINS : changement des menuiseries

Réhabilitation des bâtiments 8

BAS GRAVIERS : réfection de l'étanchéité

LES PRES : réfection de la porte du hall d'entrée

ANATOLE FRANCE : changement boîtes à lettres

Sécurité des bâtiments 9

TOUTES RESIDENCES : dépose et reflocage

GUILLEBAUD : création d'une rampe handicapés

HERBIER : création d'un parking PNR

Embellissement des espaces 10

TAMISE : Modernisation des ascenseurs

ATLANTIQUE : réfection hall d'entrée et escalier

BAS GRAVIERS : réfection local vélo, cave et s-sol

LES MORINS : changement des menuiseries

CHAMPAGNE : mise en place de brises vue

Dossier 11/12

Combattre l'humidité dans vos logements



Paiement en ligne sur www.hdb-habitat.fr

Le paiement est identique à celui d'Hauts-de-Bièvre Habitat sur www.hdb-habitat.fr

Le règlement pourra se faire uniquement pour le paiement du loyer courant, pendant la période du 1^{er} au 15 de chaque mois.



Rappel :

- Munissez-vous de votre 1^{er} avis d'échéance du mois courant et de votre carte bancaire.
- Connectez-vous au site : <http://www.hdb-habitat.fr>, sécurisé par notre partenaire PAYBOX.
- Cliquez sur la rubrique «paiement en ligne» et renseignez les champs à compléter.
- Validez et suivez les instructions de notre partenaire PAYBOX.
- Une fois le paiement validé, vous recevez par email votre ticket et une confirmation du paiement.



NOUVELLES MODALITES D'ACCUEIL

Pour un accueil de meilleure qualité, il vous est fortement conseillé de prendre rendez-vous au préalable, ce qui permet à nos services de préparer votre venue.

Nos bureaux sont désormais ouverts :

- lundi, mercredi et vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H
- mardi et jeudi de 13H30 à 17H.

Face à la volonté des pouvoirs publics de constituer des organismes de logement social toujours plus gros, les bailleurs sociaux de taille plus modeste travaillent à maintenir la gestion de proximité, au plus près des habitants.

Preuve de cette proximité, la réunion qui a rassemblé une centaine de locataires de la résidence Bas-Graviers pour échanger sur la réhabilitation à venir.

Preuve de cette proximité encore, les discussions permanentes que nous avons ensemble qui nous ont conduits à décider le gel des loyers pour 2020 alors que nous avons la possibilité de les augmenter de 1,53 %.

En dépit des entraves et des ponctions de l'Etat sur nos ressources, nous maintenons notre programme d'investissements car le plus important, c'est la qualité de vie dans nos résidences.

Bonne lecture.

La direction.

OPS & SLS 2020 - Enquêtes sur le supplément de loyer de solidarité

Tous les deux ans, Hauts-de-Bièvre Habitat réalise auprès de ses locataires, l'enquête d'Occupation du Parc Social (OPS). Cette enquête règlementaire est obligatoire et a pour finalité la production de statistiques sur l'occupation du parc.

La réglementation impose également aux bailleurs sociaux de vérifier chaque année la situation familiale, ainsi que les ressources de leurs locataires. Cette déclaration s'effectue tous les ans par le biais de l'enquête Supplément de Loyer de Solidarité (SLS), pour les locataires entrant dans son champ d'application.

Un seul questionnaire sert à renseigner les deux enquêtes. **Avant le 15 novembre 2019**, vous devrez nous retourner :

- L'enquête dûment datée et signée, et complétée pour toutes les personnes occupant le logement ;
- La photocopie intégrale recto / verso de l'**avis d'imposition sur le revenu ou de non imposition 2019, concernant vos revenus 2018**.



ATTENTION : ne seront pas acceptées les feuilles de déclaration de revenus et de l'acompte d'imposition prévisionnel. Si vous n'avez aucun avis d'imposition ou de non-imposition, adressez-vous immédiatement à votre centre des impôts pour en obtenir un.

- Le cas échéant, **les photocopies des avis d'imposition ou de non imposition 2019 de toutes les personnes** (ascendants, descendants, autres) qui **occupent le logement** et qui ne figurent pas sur votre avis d'imposition.
- Le cas échéant, la photocopie de la carte d'invalidité du locataire et/ou des personnes autres que le locataire occupant le logement.

+ Pièces complémentaires en cas de :

- handicap d'un des membres composant le ménage : photocopie de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » prévue à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles, du locataire et, ou, des occupants du logement.
- garde alternée ou droit de visite : vous devez joindre une photocopie soit de la décision du juge aux affaires familiales, soit de la convention élaborée par les parents et homologuée par le juge, soit l'attestation des deux parents
- enfants de moins de 21 ans, ou de moins de 25 ans qui poursuivent des études et qui ont choisi d'être rattachés au foyer fiscal de leurs parents : le certificat de scolarité ou photocopie de la carte d'étudiant de l'année 2018-2019 et 2019-2020.
- changement de situation familiale (mariage, divorce, naissance, décès, ...) et/ou financière par rapport à celle figurant sur l'avis d'imposition : photocopie des pièces justificatives.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

EMILE LEVEQUE : 16 MAISONS EN LIVRAISON

Ce projet environnemental va apporter un confort de vie aux locataires et des économies d'énergie. Ces belles maisons en ossature bois vont réduire l'impact de la construction dans l'environnement et répondre au label EFFINERGIE +. Les premiers locataires arriveront en novembre 2019.



CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

INAUGURATION DE LA RESIDENCE HARMONIE 2

Hauts-de-Bièvre Habitat participe à la rénovation du quartier PAJEAUD

HARMONIE 2 s'insère dans ce nouveau quartier réaménagé avec une grande crèche de 1 200 m², des commerces et un grand complexe aquatique. Les travaux des 37 logements de cette belle résidence labellisée RT 2012 seront livrés fin 2019 ou début 2020.



RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS

DEMARRAGE DU CHANTIER DES BAS GRAVIERS

Lancement de la réhabilitation de la résidence fin 2019

Hauts-de-Bière Habitat démarre la réhabilitation de la résidence des BAS GRAVIERS. Un énorme chantier de plus de 18 mois pour ces immeubles.

Au programme :

Isolation extérieure avec bardage isolant, remplacement des VMC, panneaux et isolants avec soubassement en pierre, réfection des toits et isolations, changement des fenêtres et des menuiseries extérieures.

Pour un coût de 4,5 millions d'euros.



Courant septembre, une réunion de présentation et d'échanges du projet de réhabilitation a eu lieu. Près de cent locataires étaient présents.



RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS

TOUR SCHERRER

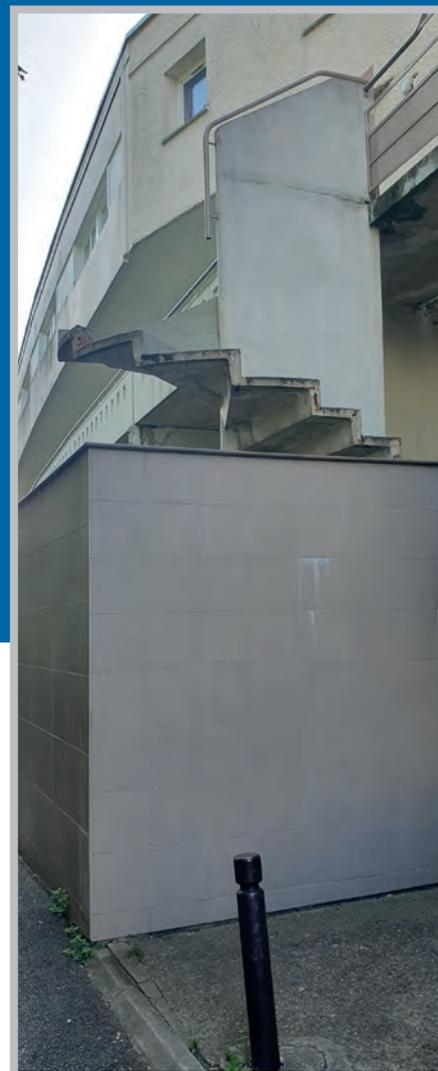
Toutes les étapes de démolition sont finalisées pour démarrer l'étude sur ce site de la construction d'un petit immeuble (30 à 40 logements) qui s'intégrera de façon bien plus harmonieuse dans le quartier rénové du Noyer Doré. Les logements construits en accession sociale à la propriété seront proposés en priorité aux locataires des Hauts-de-Bievre Habitat.



Réfection des garde-corps des bâtiments

LES MORINS

Hauts-de-Bievre Habitat a procédé au changement des menuiseries extérieures et des garde-corps de la résidence des Morins pour une meilleure sécurité. À la suite de ce chantier, les épeaufures seront remises en réfection.



RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS



LES PRES

Réfection de la porte du hall d'entrée.



Avant

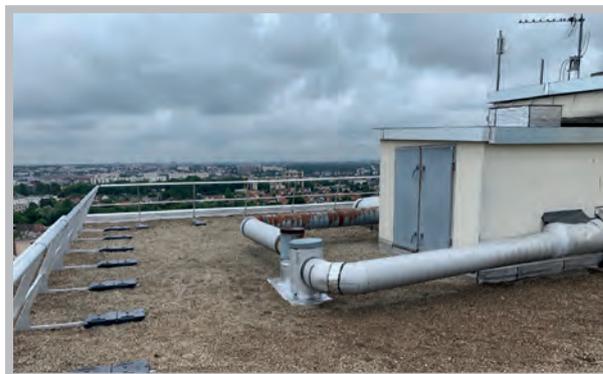


ANATOLE FRANCE

Remplacement des boîtes à lettres.

BAS GRAVIERS

Isolation des toitures : réception des travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse.



Après



SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS

TOUTES RESIDENCES

GUILLEBAUD

Hauts-de-Bièvre Habitat lance une campagne de l'ensemble du patrimoine : dépose de l'ancien flochage et une remise à neuf de celui-ci. L'objectif est de garantir une meilleure isolation des bâtiments.



GUILLEBAUD

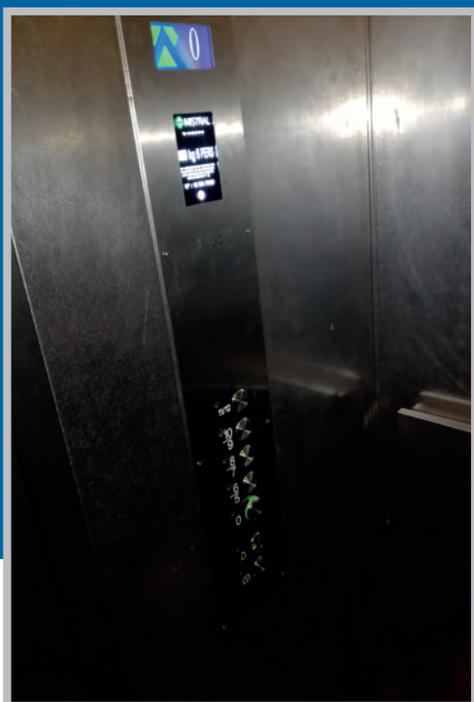
Création de plusieurs places d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite (PMR).



HERBIER

Hauts-de-Bièvre Habitat a souhaité rendre son caractère piéton à l'allée de l'Herbier, notamment pour des raisons de sécurité. Les seuls stationnements désormais autorisés se situent sur les places PMR récemment créées.

EMBELLISSEMENT DES ESPACES



TAMISE

Modernisation des ascenseurs.

ATLANTIQUE

Réfection du hall d'entrée et de l'escalier.



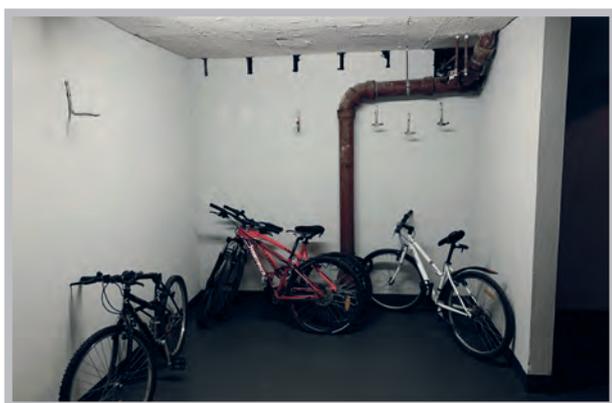
CHAMPAGNE

Mise en place de brises vue pour isoler les poubelles.



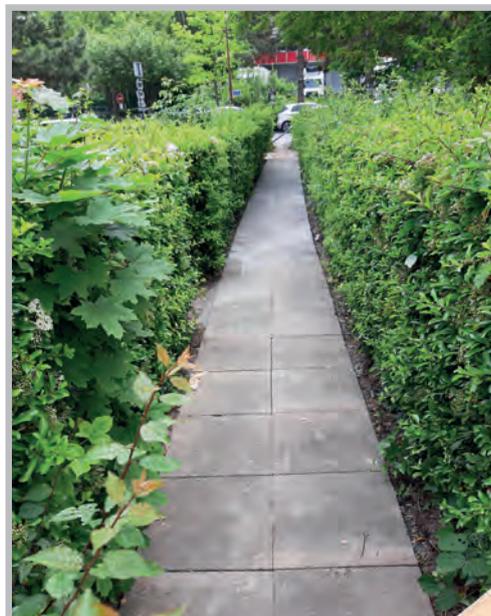
BAS GRAVIERS

Réfection du local à vélos.



LES MORINS

Réfection des coursives.



COMBATTRE L'HUMIDITE DANS VOS LOGEMENTS

L'humidité dans votre logement peut provoquer de sérieux problèmes de santé et dégrader vos biens. Ce dossier vous explique ces phénomènes de moisissures.

La moisissure est composée de champignons microscopiques qui prolifèrent avec l'humidité. Elle se repère à l'œil nu par des taches vertes ou noires ou encore par des odeurs désagréables.

De l'humidité à la moisissure

En excès, c'est l'humidité qui provoque des moisissures. Les signes d'humidité dans un logement peuvent être nombreux :

- La buée persistante sur les vitrages
- Un papier peint qui se gondole
- Les peintures et enduits qui s'écaillent
- Des suintements sur les murs
- L'apparition de taches de moisissures et de salpêtre
- Une odeur de moisi

Si vous observez l'un de ces signes d'humidité dans votre logement, n'attendez pas que les dégâts s'amplifient pour faire le nécessaire. Il faut agir vite car les dégradations deviennent de plus en plus difficiles à combattre avec le temps.



Identifiez la cause de l'humidité pour la traiter efficacement



- Vapeur d'eau et condensation : la respiration humaine et les activités domestiques sont source d'humidité. Plus les occupants du logement sont nombreux, plus la condensation est importante. Et contrairement aux idées reçues, un logement neuf, très bien isolé, peut aussi s'avérer trop humide si sa parfaite étanchéité empêche un renouvellement suffisant de l'air intérieur.
- Humidité d'origine intérieures : fuites et infiltrations sont fréquemment liées à un défaut de plomberie : rupture de canalisation, tuyau d'évacuation défectueux, robinet vétuste, joint poreux...
- Humidité d'origine extérieure : les fuites provenant sont le plus souvent causées par le ruissellement des eaux de pluie via une façade fissurée, une tuile déplacée sur le toit, une gouttière obstruée ou craquelée, etc...

Adoptez les bons gestes anti-humidité au quotidien



Aérez 15 mn chaque jour de l'année pour évacuer la vapeur d'eau : pour renouveler l'air, veillez à ouvrir vos fenêtres tous les jours au moins 15 mn. Ouvrez un maximum de fenêtres pour créer des courants d'air.



Entretenez vos équipements : c'est impératif de ne pas condamner les entrées de ventilation et de dépoussiérer régulièrement les grilles d'aération.



Évitez de coller les meubles contre les murs : cela empêche l'air de circuler et risque d'accumuler de l'humidité. Veillez à laisser quelques centimètres entre vos meubles et le mur. Pendant le sommeil, votre corps dégage beaucoup d'humidité c'est pourquoi il est important de laisser l'air circuler sous votre matelas.



Dans la cuisine : cuisinez en couvrant les récipients, faites fonctionner la hotte d'aspiration ou gardez les fenêtres ouvertes.



Dans la salle de bain : réduisez un peu la durée des douches et la température de l'eau. Faites sécher votre linge à l'extérieur ou dans une pièce bien ven-

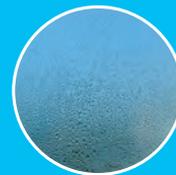
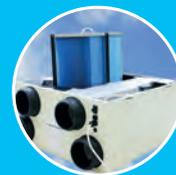
tilée. Placez un déshumidificateur dans la salle de bain de manière à réduire l'humidité.

Contrôlez régulièrement le débit de votre ventilation mécanique contrôlée (VMC).

Maintenez si possible votre température ambiante à 19 °C. En chauffant ainsi sans excès mais de façon constante, vous évitez que l'air froid, qui se condense plus vite que l'air chaud, ne produise un surcroît d'humidité.

Veillez à nettoyer très régulièrement vos poubelles, réfrigérateur, machines. l'eau de Javel désinfecte les surfaces contaminées.

Évitez les cache-misères : Repeindre ou recouvrir les moisissures d'un papier-peint neuf est inutile. L'humidité ne tardera pas à détériorer ces embellissements. Poser un lambris ou autre revêtement peut aggraver le problème : l'humidité confinée dans le mur va ronger les enduits intérieurs.



Une méthode écologique : débarrassez la moisissure en surface à l'aide d'une éponge abrasive. Appliquer du bicarbonate de soude et du vinaigre blanc mélangés à de l'eau chaude. Laissez agir 10 mn et séchez à l'aide d'un chiffon sec.

Le saviez-vous ?



Le locataire a la responsabilité des entrées et sorties d'air dans son logement. Le bailleur doit s'assurer du fonctionnement des conduits et des extractions.

NUMÉROS UTILES

112 GÉNÉRAL

C'est le numéro pour les appels d'urgence dans tous les pays de l'Union européenne. Il est utilisable depuis un téléphone portable ou un poste fixe. Vous êtes ensuite redirigés vers les pompiers, la police ou le Samu, selon la nécessité.

15 SAMU

Pour les urgences médicales.

17 POLICE SECOURS

En cas d'incidents qui mettent en cause votre sécurité ou celle d'une tierce personne.

18 POMPIERS

En cas d'incendies, d'accidents et d'urgences médicales.

114 SOURDS ET MALENTENDANTS

Ce numéro d'urgence fonctionne à partir de fax et SMS. Un modèle de fax et un guide utilisateur sont téléchargeables sur :

www.social-sante.gouv.fr
ou www.handicap.gouv.fr/114

Le traitement des appels est effectué par des professionnels spécifiquement formés.

CENTRE ANTI-POISON PARIS

01 40 05 48 48

Journal édité par - Octobre 2019.

8, avenue Léon Harmel - 92160 ANTONY.

Tél : 01 46 66 54 28.

Directeur de la publication : Fabien MAMANE.

Conception : LAGOA - Tél : 01 49 11 51 71.

Imprimé en 5000 exemplaires par SOPEDI.

Tél : 01 69 53 61 10.